REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Cabinet du Président
de la République

PORTO-NOVO, le 30 Avril 1962.

DECRET N° 195 /PR/Cab.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-8 MAI 1962
ARRIVÉE 577/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU : la constitution de la République ;

VU : le décret n°390/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination d'un Commissaire à l'Information délégué à la Présidence de la République

VU ; le décret n°101/PR/Cab. du 12 Avril 1961 portant création du Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République, chargé de l'Information ;

VU : la lettre en date du 26 Avril 1962 de M. Albert TEVOEDJRE.

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. Albert TEVOEDJRE ayant été nommé Secrétaire Général de l'Union Africaine et Malgache cesse, à compter du 1er Mai 1962, d'exercer les fonctions de Secrétaire d'Etat auprès de la Présidence de la République, chargé de l'Information.

ARTICLE 2.- Pour compter de la même date, les services dépendant du Secrétariat d'Etat chargé de l'Information relèvent directement de la Présidence de la République.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey, et communiqué partout où besoin sera.

Hubert MAGA.

AMPLIATIONS : PR-JORD-Ministres-S.E.I. UAM- Assemblée Nle-Trésor-MF. CF- Intéressé.